



HELP maitresse et droit - peut elle chercher mes filles au collèg

Par **nouch49**, le **07/09/2018** à **13:27**

bonjour j'ai une question. Mon mari a quitté le domicile il y a 3 mois il a pris un appart. Il a une nouvelle conquête. Il affiche sa relation via réseau social.. Photo en mode public...

Ma question : nous avons fait un papier d'un commun accord sur le mode de fonctionnement que nous souhaitons ainsi que les personnes autorisées à venir chercher nos filles soit au collège ou à mon domicile..

Là en ce moment il n'arrête pas de me dire que sa maîtresse peut venir chercher mes filles au collège pouvez vous me dire ce qu'il en est car évidemment elle ne fait pas partie des personnes autorisées à venir les chercher en dehors de nous 2. Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **07/09/2018** à **15:06**

Bonjour,

a t'il vraiment besoin de votre accord pour déclarer cette personne comme étant autorisée à récupérer vos enfants ? Il a l'autorité parentale autant que vous ? Si il signe un papier au collège spécifiant ce nouveau paramétrage je pense que vous n'y pouvez pas grand chose...